



**HAL**  
open science

## L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements

Fannie Dauphant, Franck Evain, Marine Guillerm, Catherine Simon, Thierry Rocher

### ► To cite this version:

Fannie Dauphant, Franck Evain, Marine Guillerm, Catherine Simon, Thierry Rocher. L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements : focus sur les collèges. 2023, pp. 1-4. 10.48464/ni-23-16 . halshs-04053337

**HAL Id: halshs-04053337**

**<https://shs.hal.science/halshs-04053337>**

Submitted on 31 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# NOTE D'INFORMATION

n° 23.16 – Mars 2023

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

Directrice de la publication :  
Fabienne Rosenwald

Auteurs :  
Fannie Dauphant,  
Franck Evain,  
Marine Guillerm  
et Catherine Simon, DEPP-B3  
Thierry Rocher, DEPP-B

Édition :

Bernard Javet

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Infographie :

Anthony Fruchart

e-ISSN 2431-7632

## L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements

### Focus sur les collèges

- L'indice de position sociale (IPS) d'un collège est un indicateur qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves qu'il accueille. Il permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre collèges, ainsi qu'à l'intérieur d'entre eux. De fortes différences sont constatées selon les territoires et selon le secteur de scolarisation. Par ailleurs, les performances au diplôme national du brevet (DNB) et les IPS sont très corrélés. Cependant, lorsque l'on contrôle le niveau scolaire initial à l'entrée au collège ainsi que l'IPS, certains collèges parviennent à mieux réussir que d'autres au DNB. Les indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC) permettent ainsi de quantifier pour chaque collège l'écart entre la réussite observée au DNB et la réussite attendue en regard du profil scolaire et social des élèves accueillis.

Cette Note d'Information présente des résultats qui concernent seulement les collèges. Cependant, l'IPS est également calculé pour les écoles et les lycées.

<https://education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-357755>

- Quel est le niveau social moyen d'un collège ? Quel est le degré d'hétérogénéité sociale des élèves qu'il accueille ? Comment comparer ce collège à un autre, du point de vue de leur situation sociale ? L'indice de position sociale (IPS) est un outil construit pour répondre à ce type de questions. L'idée est simple : il s'agit tout d'abord de déterminer des valeurs de référence pour chaque PCS (profession et catégorie sociale) des parents, ou pour chaque couple de PCS (père et mère)<sup>1</sup>. Puis, il suffit d'appliquer ces valeurs de référence aux PCS disponibles dans l'établissement scolaire et de calculer

leur moyenne pour obtenir l'IPS moyen de l'établissement ↘ **figure 1**. On aboutit ainsi à un indicateur statistique continu qui permet aussi de prendre en compte le profil des deux parents des élèves.

### Les valeurs de l'IPS représentent les conditions socio-économiques et culturelles moyennes des professions

Concrètement, les valeurs de référence de l'indice pour chaque PCS, ou couple de PCS, sont déterminées grâce à l'analyse de données d'enquêtes statistiques : les panels d'élèves de la DEPP. Ces panels sont des dispositifs de suivis de cohortes composés de plusieurs milliers d'élèves représentatifs des élèves scolarisés en France. Ils permettent notamment, via des enquêtes auprès des familles des élèves, de recueillir des

informations très précises sur les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves, telles que les niveaux de diplômes, les conditions matérielles, les pratiques culturelles, etc. Ces caractéristiques sont synthétisées par PCS au moyen d'une analyse factorielle (voir « Pour en savoir plus »). L'IPS d'une PCS donnée est ainsi le résumé quantitatif d'un certain nombre d'attributs socio-économiques et culturels favorables à la réussite scolaire, que l'on retrouve en moyenne pour cette PCS. L'IPS permet ainsi d'attribuer un « score » aux PCS en fonction de multiples dimensions favorables à l'apprentissage.

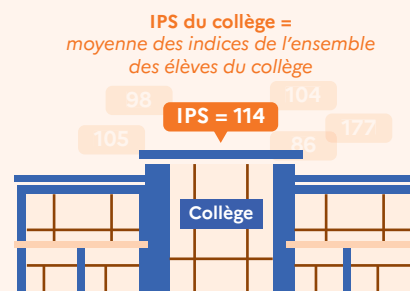
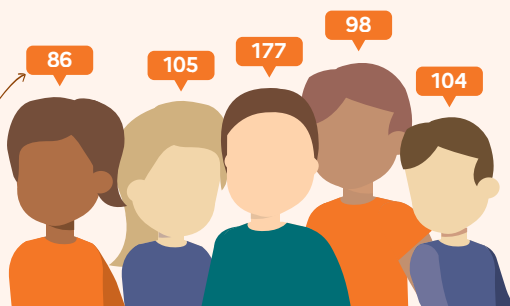
1. La distinction père-mère a été privilégiée par rapport à une approche neutre de type « parent 1 - parent 2 », car l'analyse statistique montre qu'il n'y a pas symétrie entre les deux parents. En effet, pour une même PCS, les situations socio-économiques et culturelles des familles sont en moyenne différentes, selon qu'il s'agisse de la PCS du père ou de celle de la mère (cf. le document de travail associé, « Pour en savoir plus » dans les données associées).

## Comment l'IPS moyen d'un établissement est-il calculé ?

Professions et catégories socioprofessionnelles		IPS
PCS mère	PCS père	
Commerçante	Artisan	98
Ingénieure	Ingénieur	177
Technicienne	Artisan	104
Policrière	Chauffeur	86
Commerçante	Agriculteur	

1 600 combinaisons possibles

Les valeurs d'IPS varient de 45 à 185



Les valeurs de l'IPS varient de 45 à 185 : plus l'IPS est élevé, plus les conditions familiales sont favorables à l'apprentissage. Par exemple, un élève dont la mère est professeure des écoles et le père ingénieur a un IPS de 175, tandis qu'un autre élève dont la mère est employée de commerce et le père est ouvrier qualifié de l'industrie a un IPS de 75 (voir « Pour en savoir plus » - nomenclature des PCS et table de passage). Il convient de noter que l'IPS est le résultat de la compilation de plusieurs dimensions, mais il n'est pas en lui-même une mesure de ces dimensions. Ainsi, dans les deux exemples donnés, le fait que le premier élève ait un IPS plus élevé que le second ne signifie pas nécessairement que sa famille est concrètement plus avantagée. Cela signifie plutôt qu'en moyenne, les familles qui ressemblent à la sienne ont des conditions plus favorables à l'apprentissage. Au final, lorsque les PCS des parents sont disponibles, il suffit d'appliquer ces valeurs de référence et de considérer cette nouvelle variable comme un indice, c'est-à-dire de manière quantitative. Il est alors aisé d'apprécier le niveau social d'un établissement scolaire, à travers le calcul de l'indice moyen, ou encore les disparités sociales au sein de l'établissement, au moyen de l'écart-type de l'indice. En outre, l'IPS permet de s'appuyer sur les PCS des deux parents, et non pas seulement sur celle du responsable légal, comme cela pouvait être le cas précédemment. Or, nombre d'études et de recherches montrent qu'il est important de tenir compte des profils des deux parents.

## L'IPS un indicateur statistique remis à jour à la rentrée 2022

La première version de l'IPS a été publiée en 2016. Depuis, l'IPS a été mobilisé pour des applications diverses : un indicateur du milieu social utilisé dans des études statistiques (par exemple pour l'analyse des résultats des évaluations Cedre) ; une variable, caractéristique du profil social des élèves accueillis dans les établissements, et à ce titre intégrée dans des modélisations statistiques, telles que les indicateurs de valeurs ajoutées des lycées ; un outil d'aide à la gestion des moyens alloués aux académies et aux établissements scolaires ; un critère utilisé dans le processus d'affectation au lycée, dans certaines académies ; un indice pour mettre en évidence la ségrégation et les écarts entre territoires ; un outil de mesure du niveau social utilisé par les chercheurs. Depuis leur mise en ligne en *open data*, les journalistes les ont aussi utilisés pour décrire les disparités

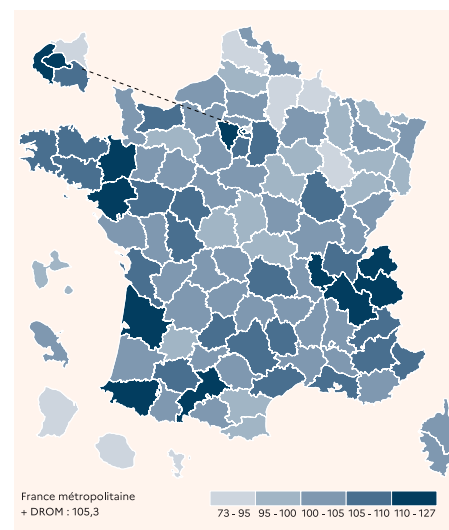
sociales entre établissements (voir « Pour en savoir plus »).

Une actualisation des valeurs de référence de l'IPS a été effectuée à la rentrée 2022. En effet, la première version publiée en 2016 s'appuyait sur les données du panel d'élèves entrés en sixième en 2007, et plus précisément sur celles du questionnaire aux familles, passé en 2008. Or, la DEPP dispose de données plus récentes avec un questionnaire aux familles administré en 2020, dans le cadre du panel d'élèves entrés en CP en 2011, lorsque ces élèves étaient majoritairement en troisième. Cette actualisation sur des données plus récentes intègre des améliorations techniques, dont la meilleure prise en compte des PCS non renseignées, ainsi qu'une estimation de la variabilité de l'IPS : il convient ainsi de ne pas surinterpréter des écarts de 3 points d'IPS moyen de collèges (voir « Pour en savoir plus »).

## De fortes disparités géographiques

À la rentrée 2022, l'IPS moyen des collégiens en France est de 105<sup>2</sup>. Il existe cependant une forte disparité territoriale. En effet, alors que les huit départements les plus défavorisés socialement ont un IPS moyen inférieur à 95, douze départements ont, quant à eux, un IPS moyen supérieur à 110 ↘ **figure 2**. Les départements les plus défavorisés sont majoritairement situés en outremer et dans le nord-est de la France métropolitaine. Ainsi Mayotte, la Guyane et La Réunion ont un IPS moyen inférieur à 88 ; la Seine-Saint-Denis, l'Aisne, les Ardennes, la Haute-Marne et le Pas-de-Calais ont un IPS moyen compris entre 92 et 95. À l'opposé, les départements les plus favorisés sont situés à Paris (126), au sud-ouest de l'Île-de-France (Hauts-de-Seine : 124 et Yvelines : 122), dans les départements des grandes métropoles (Toulouse, Nantes, Rennes, Bordeaux, Lyon). Ces disparités géographiques de l'IPS des collégiens reflètent les différences de contexte économique et sociale des départements. Ainsi, on peut s'assurer de la qualité de l'IPS en le comparant sur un territoire à des données collectées hors du ministère de l'Éducation nationale comme, par exemple, les revenus : il ressort alors que les valeurs de l'IPS sont fortement corrélées au revenu médian des ménages. En effet, les départements dont l'IPS moyen est le plus élevé sont également ceux ayant le plus fort revenu médian. En outre, ces données sont cohérentes avec les résultats au niveau communal : la corrélation entre l'IPS des élèves de troisième et le revenu médian

## ↘ 2 IPS des collégiens par département



**Lecture** : à la rentrée 2022, l'IPS moyen des collégiens de la Gironde est compris entre 110 et 127.

**Champ** : France métropolitaine + DROM, collégiens.

**Source** : DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 23.16. DEPP

de la commune est de 0,87 (voir « Pour en savoir plus » - Murat, 2021).

## L'IPS moyen des collégiens du secteur privé est nettement plus élevé que celui du secteur public

Au-delà des disparités géographiques, on observe des écarts importants d'IPS des collégiens selon le secteur d'enseignement ↘ **figure 3**. L'IPS moyen des collégiens du secteur privé sous contrat (121) est nettement supérieur à celui des collégiens du secteur public (101). Au sein du secteur public, il existe également une forte disparité des IPS moyens selon l'appartenance à un réseau d'éducation prioritaire (REP) ou à un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). En effet, l'IPS moyen des élèves scolarisés dans des collèges en éducation prioritaire (EP) est de 74 en REP+ et de 85 en REP, tandis que celui des élèves du secteur public hors EP est de 106.

## La distribution des IPS des collèges varie selon le secteur, mais aussi à l'intérieur de chaque secteur

L'étendue des IPS des collèges est très différente selon les secteurs d'appartenance. En particulier, 90 % des collèges en REP+ ont un IPS inférieur à 83 alors que 90 % des collèges du secteur public hors EP ont un IPS supérieur à 91 et 90 % des collèges du secteur privé ont un IPS supérieur à 101 ↘ **figure 3**. Ces données sont cohérentes

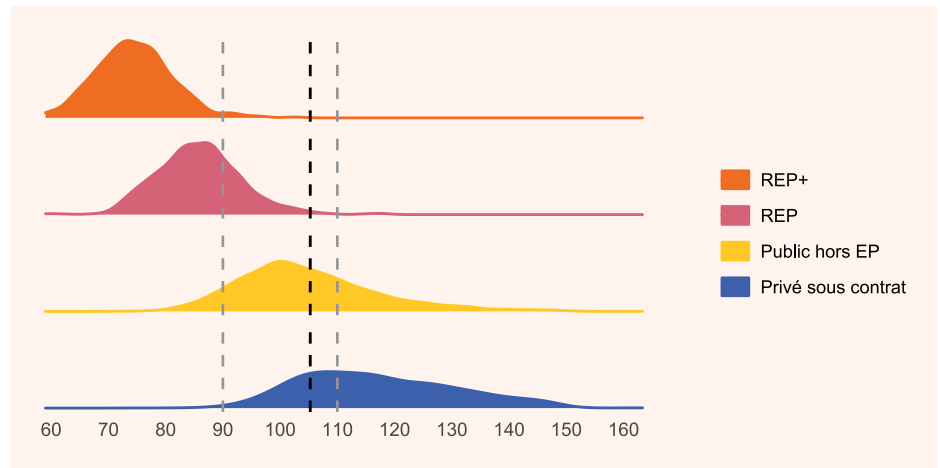
<sup>2</sup>. Notons qu'il s'agit de l'IPS moyen des collégiens et non l'IPS moyen des collèges.

avec la politique de l'éducation prioritaire, qui repose sur une allocation différenciée des moyens, en donnant davantage aux établissements défavorisés socialement. Si la quasi-totalité des collèges en REP+ et les trois quarts des collèges en REP ont un IPS inférieur à 90, cela ne concerne que 8 % des collèges publics hors EP et moins de 1 % des collèges privés sous contrat. À l'opposé, 65 % des collèges privés et 28 % des collèges publics hors EP ont un IPS supérieur à 110, contre moins de 0,5 % des collèges en EP.

### Une diversité sociale plus faible en REP+ et dans le secteur privé

Au sein d'un collège, les élèves peuvent être de milieux sociaux plus ou moins diversifiés. La moyenne de l'IPS du collège ne permet pas de rendre compte de ce phénomène. Un indice d'hétérogénéité sociale d'un établissement est nécessaire pour quantifier ce phénomène. L'écart-type de l'IPS des élèves d'un collège répond à cette problématique : plus il est élevé, plus le profil social des élèves est diversifié. Les collèges en REP+, avec une forte concentration d'élèves de milieu défavorisé, sont les collèges les moins hétérogènes socialement. À l'opposé les collèges publics hors EP scolarisent des élèves de milieux sociaux plus diversifiés. En effet, les trois quarts des collèges de REP+ ont un écart-type d'IPS inférieur à 26, tandis que les trois quarts des collèges publics hors EP ont un écart-type d'IPS supérieur à 30 **figure 4**. La répartition des collèges selon la PCS des représentants légaux confirme cette faible diversité de l'origine sociale en REP+ : 97 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 50 % d'élèves de milieu défavorisé alors que seul 1 % de ces collèges scolarisent plus de 25 % d'élèves de milieu favorisé ou très favorisé (voir « Pour en savoir plus » - figure 7). La répartition des élèves selon la PCS des parents est plus équilibrée parmi les collèges publics hors EP : 79 % accueillent plus d'un quart d'élèves de milieu défavorisé et 76 % accueillent plus d'un quart d'élèves de milieu favorisé ou très favorisé. Dans le secteur privé, les collèges scolarisent en moyenne des élèves dont le profil social est favorisé et peu diversifié. Ainsi, les trois quarts des collèges privés ont un indice d'hétérogénéité inférieur à 29. En comparaison avec le secteur public hors EP, la répartition selon les PCS est, en effet, moins hétérogène : 30 % des collèges privés scolarisent plus d'un quart d'élèves de milieu défavorisé alors que 93 % de ces collèges scolarisent plus d'un quart d'élèves de milieu favorisé ou très favorisé.

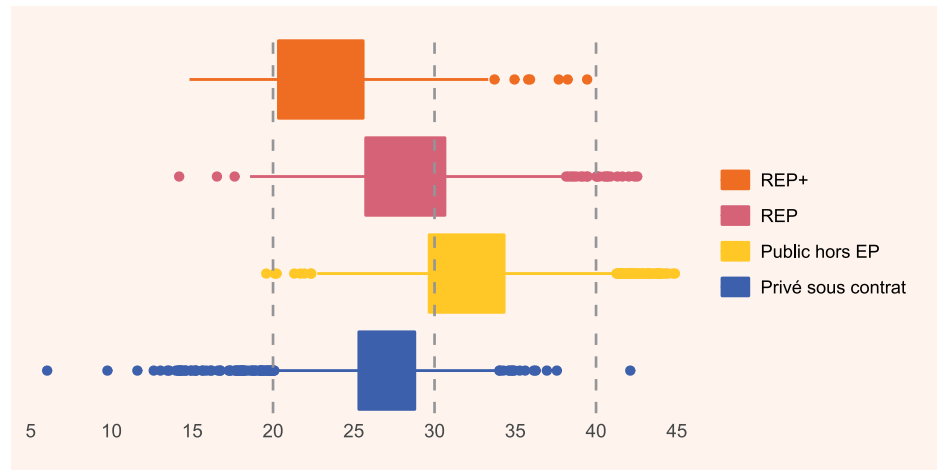
### 3 Répartition des collèges selon l'IPS à la rentrée 2022



**Lecture :** à la rentrée 2022, la quasi-totalité des collèges en REP+ a un IPS inférieur à 90 tandis que ceux du secteur privé sous contrat ont un IPS supérieur à 90.  
**Champ :** France métropolitaine + DROM, collèges.  
**Source :** DEPP.

Ref. : Note d'Information, n° 23.16. DEPP

### 4 Répartition des collèges selon l'indice d'hétérogénéité de l'IPS à la rentrée 2022



**Lecture :** plus l'indice d'hétérogénéité est élevé, plus les élèves sont de milieux sociaux diversifiés. À la rentrée 2022, près des trois quarts des collèges en REP+ ont un indice d'hétérogénéité inférieur à 25, tandis que près des trois quarts des collèges publics hors EP ont un indice supérieur à 30.  
**Champ :** France métropolitaine + DROM, collèges.  
**Source :** DEPP.

Ref. : Note d'Information, n° 23.16. DEPP

### Des résultats au DNB fortement corrélés à l'IPS

L'IPS permet de décrire le profil social des élèves d'un collège, mais il peut aussi être mis en regard des résultats des établissements aux examens pour les relativiser. En effet, par construction, l'IPS mesure des facteurs extérieurs à l'établissement, mais dont on sait par la littérature scientifique qu'ils peuvent jouer un rôle dans la réussite scolaire des élèves.

Les collèges présentent des performances hétérogènes au diplôme national du brevet (DNB). À la session 2022, le taux de réussite moyen des collèges pour la série générale s'établit à 89 %. Mais dans 10 % des collèges, il est inférieur à 78 % et dans un dixième,

il est supérieur à 99 % (voir « Pour en savoir plus » - figure 8). De même, pour 10 % des collèges, la note moyenne aux épreuves écrites du DNB est inférieure à 8,4/20, alors que pour 10 % des collèges elle est supérieure à 12,4/20.

Les résultats au DNB sont en moyenne meilleurs dans les collèges les plus favorisés socialement **figure 5** (voir « Pour en savoir plus » - figure 11). Le taux de réussite au DNB est ainsi de 97 % dans les collèges dont l'IPS moyen des candidats en série générale est supérieur à 130, soit 18 points de pourcentage de plus que dans les collèges les moins favorisés socialement, c'est-à-dire ceux dont l'IPS est inférieur à 80 (voir « Pour en savoir plus » - figure 9). De même, la note aux épreuves écrites du DNB est en moyenne

plus élevée de 5 points (sur 20) pour les collèges les plus favorisés socialement, par rapport aux moins favorisés (voir « Pour en savoir plus » - figure 10).

### Pour la première fois, des indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC)

Cependant, l'IPS ne permet pas à lui seul d'expliquer les différences de résultats au DNB des collèges : des collèges au profil social proche présentent des résultats variables. Par exemple, parmi les collèges dont l'IPS est compris entre 100 et 110, un quart présente un taux de réussite au DNB inférieur à 85 % et un quart un taux supérieur à 95 % (voir « Pour en savoir plus » - figure 12).

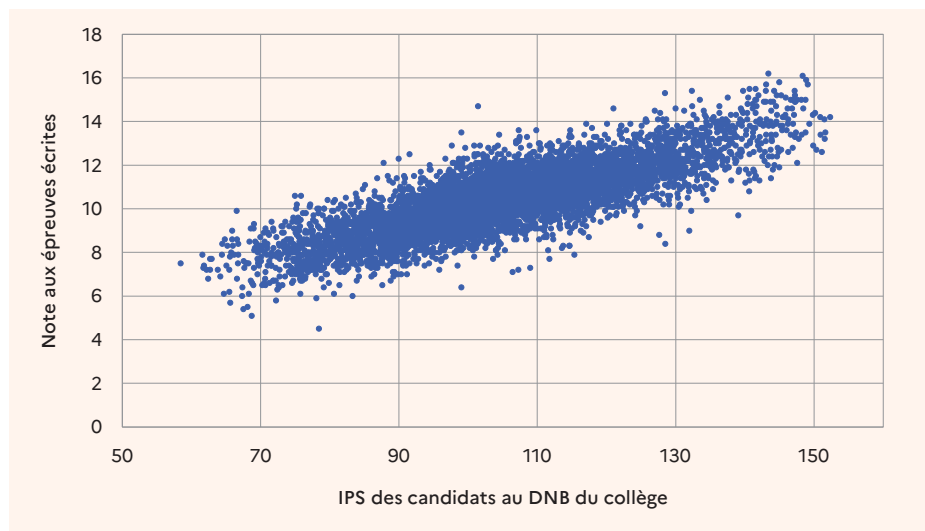
L'IPS fait partie des facteurs, parmi d'autres, qui influent sur les résultats des collèges au DNB et sur lesquels le collège n'a pas ou peu de prise. Il illustre le fait que tous les collèges ne sont donc pas confrontés aux mêmes difficultés, aux mêmes enjeux pour faire réussir leurs élèves.

À partir de cette année, la DEPP publie ainsi des indicateurs de « valeur ajoutée » des collèges, les IVAC, construits selon la même méthodologie que les indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL et avec les mêmes objectifs : aller au-delà des résultats « bruts » aux examens que sont par exemple les taux de réussite et offrir une évaluation plus juste de l'action des collèges, de leur contribution pour accompagner leurs élèves jusqu'à la réussite. Les indicateurs en valeur ajoutée consistent pour cela à confronter les résultats de chaque collège à ceux attendus, compte tenu du profil des élèves scolarisés. L'IPS, au même titre que d'autres variables comme le niveau des élèves à l'entrée en sixième, est ainsi mobilisé pour construire des éléments pertinents d'évaluation des collèges. Le niveau scolaire à l'entrée au collège influant fortement sur les parcours et la réussite ultérieure des élèves, il était nécessaire d'attendre d'en avoir une mesure fine. C'est désormais le cas : la première cohorte d'élèves ayant passé les évaluations exhaustives à l'entrée en sixième en 2017, année de leur mise en place, a passé le brevet à la session 2021. Il était cependant nécessaire d'attendre la session 2022 pour disposer de l'information sur les élèves ayant redoublé au cours du collège.

Si les résultats au DNB des collèges dépendent fortement de leur IPS, ce n'est pas le cas de la valeur ajoutée **figure 6** (voir « Pour en savoir plus » - figure 13).

Les collèges qui ont une valeur ajoutée positive sont aussi bien représentés parmi les collèges avec un IPS plutôt faible que parmi ceux avec un IPS élevé. ■

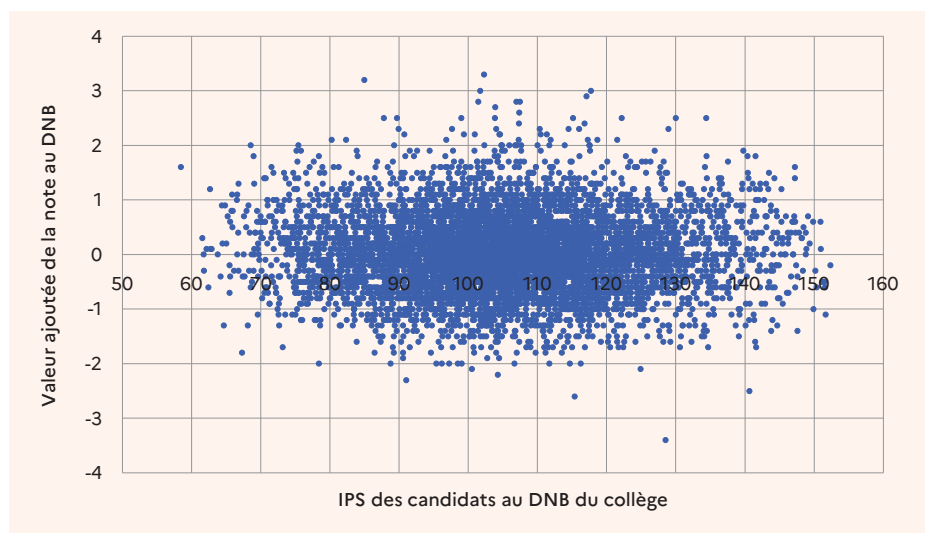
### 5 Collèges selon la note moyenne aux épreuves écrites du DNB (série générale) et l'IPS moyen des candidats au DNB, session 2022



**Champ :** France métropolitaine + DROM, collèges ayant au moins 30 candidats présents à la série générale du DNB.  
**Source :** DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 23.16. DEPP

### 6 Collèges selon la valeur ajoutée de la note moyenne aux épreuves écrites du DNB (série générale) et l'IPS moyen des candidats au DNB, session 2022



**Champ :** France métropolitaine + DROM, collèges ayant au moins 30 candidats présents à la série générale du DNB.  
**Source :** DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 23.16. DEPP

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.16, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)